



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33 815 01 1000 00 00 Fodrász

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Coiffeur

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Créer les conditions du fonctionnement de l'entreprise artisanale de coiffure;
- se préparer aux tâches à effectuer dans le cadre du service de beauté;
- accueillir les clients;
- effectuer les tâches préparatoires;
- faire le shampooing;
- soigner les problèmes mineurs de cheveux et de cuir chevelu;
- effectuer des colorations tout en respectant les principes régissant le développement des couleurs;
- faire des ondulations durables et des lissages;
- faire des coupes de cheveux homme, femme et enfant selon les technologies relatives à la coupe de cheveux simple et à la mode;
- effectuer des brushings et des soins de la chevelure;
- effectuer le rasage du visage, le traitement de la moustache et de la barbe;
- effectuer des activités spéciales de coiffeur;
- achever les devoirs journaliers liés au service de beauté;
- donner des conseils concernant les soins domestiques.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5311 Coiffeur, barbier

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Ministère des Affaires Economiques Nationales	
Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 33 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen ou sur une formation scolaire attestée par l'achèvement de la dixième année. Code ISCED97: 3CV	Echelle de notation/Exigences aux examens Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100% très bien (5) 71-80% bien (4) 61-70% moyen (3) 51-60% passable (2) 0-50% insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
Mention de série du certificat: PT K son numéro d'ordre: 123456	1210-06 Gérer un institut de beauté	100%
Date de délivrance du certificat: 2021.06.18	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%
Accès au niveau d'éducation/formation suivant À l'enseignement secondaire	Accords internationaux	
Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)		
Base légale Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 26/2011 (12/07) du Ministère de l'Économie.		

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans

Niveau d'entrée requis:

Conformément à l'article 27, paragraphe 4 de la Loi N° LXXIX de 1993 sur l'éducation publique, pour des étudiants participant à l'éducation et à l'enseignement au premier cycle, organisés exclusivement pour l'année professionnelle, l'accomplissement de la dixième année de l'enseignement secondaire, attesté par un certificat

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Européen.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2021.06.18

CACHET